



Société des Amis de Maxence Van der Meersch

Association loi 1901 créée en septembre 1998. Siège social en :

Mairie de Bondues
Place de l'abbé Bonpain
59910 Bondues

Statuts de l'association

Art. 2. Cette association a pour but la préservation et le rayonnement du patrimoine littéraire, spirituel et humain de Maxence Van der Meersch

Art. 5. Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Art. 6. Sont membres de droit les maires des communes concernées : Bondues, Croix, Le Touquet, Lille, Mouvaux, Roubaix, Tourcoing et Wasquehal.

- Sont membres d'honneur les proches de Maxence Van der Meersch.
- Sont membres bienfaiteurs les personnes qui versent un droit d'entrée et une cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale.
- Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser une cotisation annuelle.

L'ensemble des statuts peut être consulté sur simple demande.



Bulletin d'adhésion 2010

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

N° Tél. :

- Je choisis de devenir :
- | | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | membre actif (cotisation minimale : 12 €, chacun étant libre de participer davantage au financement de l'association) |
| <input type="checkbox"/> | membre bienfaiteur |
| <input type="checkbox"/> | ancien adhérent |
| <input type="checkbox"/> | nouvel adhérent |

Motivations (s) (pour les nouveaux adhérents) :
.....

Je serai régulièrement informé des réunions et diverses manifestations organisées par la Société des Amis de Maxence Van der Meersch.

Bon à renvoyer au siège social (adresse ci-dessus), accompagné du montant de la cotisation par chèque à l'ordre de la Société des Amis de Maxence Van der Meersch.